



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

---

AVIS PUBLIC  
CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 2022-08  
CONCERNANT LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU  
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

---

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement 2022-08 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Saint-Camille que le conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 18 juillet le premier projet de règlement suivant :

**PROJET DE RÈGLEMENT 2022-08 CONCERNANT LES PROJETS PARTICULIERS DE  
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE**

Ce projet de règlement vise à habilitier le conseil municipal pour autoriser, sur demande et à certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à un ou plusieurs règlements d'urbanisme en vigueur dans la Municipalité. Le projet de règlement contient des dispositions qui s'appliquent à l'ensemble du territoire, des dispositions qui s'appliquent à l'ensemble du territoire à l'exception des zones M1, M2, M3, M4, I6, R8, M9, M10 et des dispositions qui s'appliquent aux zones M1, M2, M3, M4, M7, M9 et M10.

À cet effet et en vertu des dispositions des articles 125 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil municipal tiendra une consultation publique le 8 septembre 2022, à 19 h 30, au bureau municipal, situé au 85, rue Desrivières, au cours de laquelle le projet de règlement sera présenté et discuté avec la population.

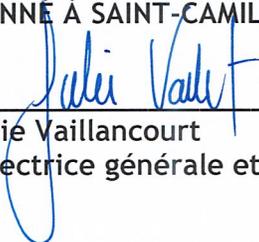
Durant celle-ci, la Mairesse suppléante ou un autre membre du Conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet et entendra toute personne et tout organisme qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement 2022-08.

Le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le plan montrant les zones visées peut être consulté au bureau de la municipalité.

Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau municipal sis au 85, rue Desrivières à Saint-Camille, de même que sur le site web de la municipalité.

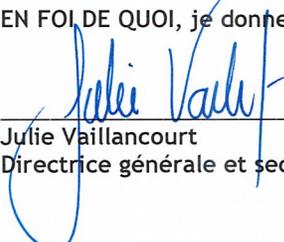
**DONNÉ À SAINT-CAMILLE, CE 31<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'AOÛT 2022.**

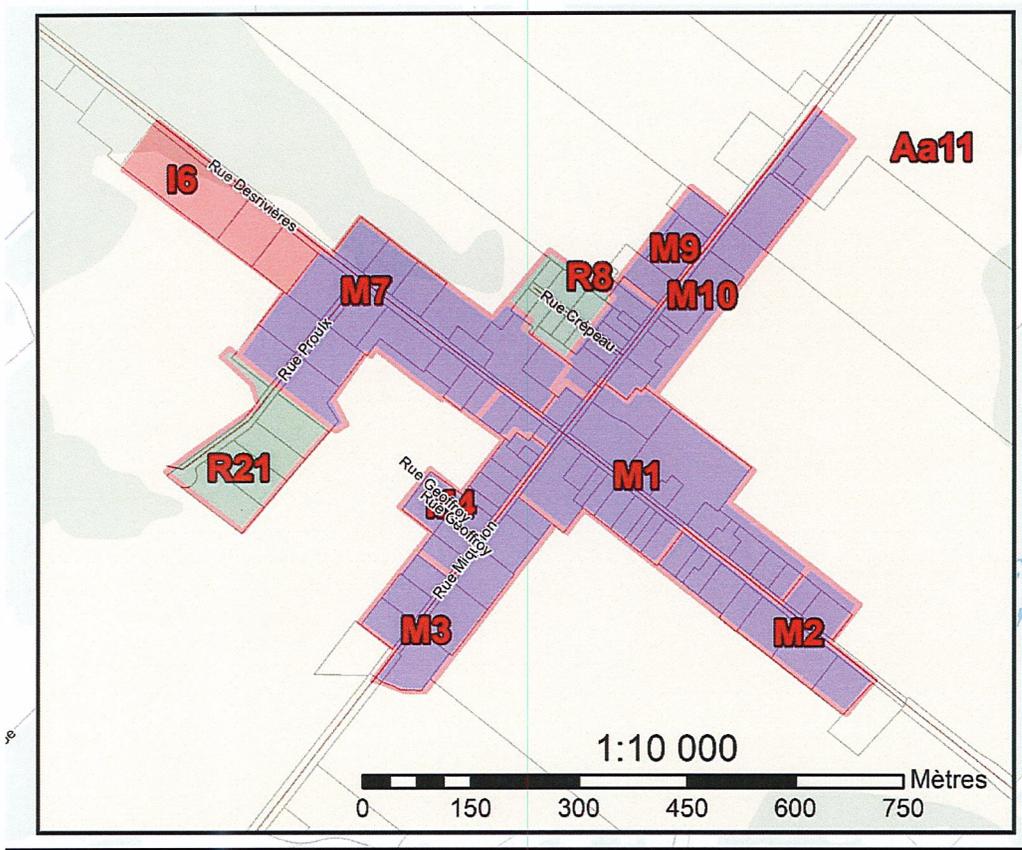
  
Julie Vaillancourt  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, domiciliée à Wotton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8 heures et 17 heures, 31<sup>e</sup> jour du mois d'août 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 31<sup>e</sup> jour du mois d'août 2022.

  
Julie Vaillancourt  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Sources